

2013/292

DECRET N° _____ DU 06 SEP. 2013

portant nomination de Préfets.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2005/104 du 13 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après :

REGION DE L'ADAMAOUA

PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO :

Monsieur KILDADI TAGUIEKE, Administrateur Civil Principal, précédemment Secrétaire Général des Services du Gouverneur de la Région du Sud, en remplacement de Monsieur BOYOMO Donatien, muté.

REGION DE L'EXTREME-NORD

PREFET DU DEPARTEMENT DU LOGONE-ET-CHARI :

Monsieur MEKONDANE OBOUNOU Albert, Administrateur Civil Principal, précédemment Préfet du Département du Haut-Nkam, en remplacement de Monsieur ESSOA Eloi Gabriel, muté.

REGION DE L'OUEST

PREFET DU DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM :

Monsieur ESSOA Eloi Gabriel, Administrateur Civil Principal, précédemment Préfet du Département du Logone-et-Chari, en remplacement de Monsieur MEKONDANE OBOUNOU Albert, muté.

PREFET DU DEPARTEMENT DU NOUN :

Monsieur BOYOMO Donatien, Administrateur Civil Principal, précédemment Préfet du Département du Mayo-Banyo, en remplacement de Monsieur SODEA HAMADJIDA, décédé.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 06 SEP. 2013

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

